



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 décembre 1998**

**Assurance des biens et activités de la Ville**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 24 Décembre 1998

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.  
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.  
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,  
M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98580

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998**

**Règlementation Commerce Local**  
**Transports**

**Assurance des biens et activités de la Ville**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

En application du décret 98.111 du 27 février 1998 modifiant le Code des Marchés Publics et de l'article R 511.2 du Code des Assurances, un appel à candidatures des Sociétés d'assurance a été effectué pour des biens et activités de la Ville (responsabilité civile, dommages aux biens, véhicules, auto-collaborateurs, tous risques objets, Foire Exposition et tous risques informatiques). La procédure d'appel d'offres a été soumise à l'avis de la Commission d'appel d'offres.

Après examen des dossiers, il apparaît que seule la SMACL a répondu à l'ensemble des garanties d'assurances demandées par la Ville de Niort. Les autres Sociétés ont présenté des dossiers incomplets se limitant à des garanties spécifiques (flotte automobile).

Je vous propose de souscrire un contrat d'assurances avec la SMACL sise 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT CEDEX.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1999.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire à signer le contrat d'assurances des biens et activités de la Ville avec la SMACL sise 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT CEDEX.

*(M. Bernard BELLEC, Président de la SMACL, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)